

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2054

5 août 2014

SOMMAIRE

11-13, rue Duphot - Paris I Sàrl	98553	Eberling Tennis Academie	98548
3.14 Investments S.à r.l.	98548	Emil-Bechsteäd S.A.	98573
3P Solutions S.A.	98552	Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	98592
3Si Re S.A.	98548	Europrop Luxembourg II Sàrl	98555
Account-Team S.à r.l.	98554	Ferguson S.à.r.l.	98554
Adria Midco Luxco S.à r.l.	98554	GSG Group	98586
aeris CAPITAL Management Company S.A.	98547	KLB Holding S.A.	98553
aeris CAPITAL Management Company S.A.	98550	Kosic S.à r.l.	98557
Agence luxembourgeoise pour la Coopé- ration au Développement	98550	Lego Frenn Letzebuerg Asbl	98547
Agrassur Re S.A.	98556	L'Etiquette	98592
Agritour S.A.	98546	Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken	98591
Alain Afflelou International S.A.	98549	Mitotech S.A.	98555
AMR Energy Services S.à r.l.	98549	M.M.C. Multi Market Construct S.A	98574
Amromco Lux III S.à r.l.	98551	Monaco Marine S.A.	98556
Amromco Lux II S.à r.l.	98552	Nepenthe International S.A.	98546
Amromco Lux S.à r.l.	98550	Nouvelle Luxelec S.A.	98553
A.R.H. Investments	98551	Nouvelle Luxelec S.A.	98556
A.R.H. Investments	98552	Novaluxco 1 S.A.	98555
Ariadne S.A.	98551	OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l.	98578
Asset Backed-B S.A.	98549	Palais d'Eté Restaurant Sàrl	98546
Colveca S.A.	98546	PP V PBF S.à r.l.	98556
DB II Sàrl	98553	UMT Holding S.A.	98547

Nepenthe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 33, rue du Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 102.834.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077112/9.

(140090507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Palais d'Eté Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 4, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014077157/10.

(140090933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Agritour S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.546.

- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 30 mars 2007, avec la société AGRITOUR S.A. (en liquidation) (RCS Luxembourg n° B127.546), et ceci avec effet au 5 mai 2014.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

V. DI BARTOLOMEO / JH.DOUBET

Manager / Vice Président

Référence de publication: 2014077420/13.

(140092186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Colveca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 21 mai 2014

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire comme administrateurs pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, comme suit:

- Monsieur Riccardo INCANI, employé privé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Cédric FINAZZI, employé privé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Giovanni SPASIANO, employé privé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 comme suit:

HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COLVECA S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014076838/22.

(140090441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

UMT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.504.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 22 mai 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société UMT HOLDING S.A., dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé le 16 juin 2006.

Pour extrait conforme
Me Céline BOTTAZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2014077371/16.

(140090906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Lego Frenn Letzebuerg Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8053 Bertrange, 20, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg F 6.881.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 28/02/2014 a été décidé par l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire de mettre l'Asbl en liquidation pour manque d'intérêts.

Le 16.04.2014 les avoirs du CCP ont été transférés à KIWANIS Luxembourg

Le 10.03.2014 le stock a été remis en cadeaux aux scouts de Gasperich

Le 29.04.2014 les avoirs de la BGL-BNP ont été transférés à KIWANIS Luxembourg.

La clôture de l'Asbl Lego Frenn Letzebuerg s'est terminée en date du 30.04.2014.

Thommes Gilbert / Wagner Pierre
Président / Secrétaire-Trésorier

Référence de publication: 2014077370/16.

(140090447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 14. Mai 2014 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 14. Mai 2014 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Uwe Feuersenger (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (stellvertretender Verwaltungsratsvorsitzender)
- Mario Warny (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris CAPITAL Management Company S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Juni 2014.

Für aeris CAPITAL Management Company S.A.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014077372/22.

(140091629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

3Si Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 167.015.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077336/10.

(140090687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

3.14 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 185.688.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 07 avril 2014 que les parts de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales	
Antonia W.J. Verkooijen	Parts sociales ordinaires	12.500
Total		12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 02 juin 2014.

Référence de publication: 2014077334/15.

(140090477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Eberling Tennis Academie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-7358 Lorentzweiler, 5, rue Jean-Pierre Glaesener.
R.C.S. Luxembourg B 180.450.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung von 20 März 2014

Folgende Statutenänderungen werden vorgenommen:

Im Artikel 6 - Frau: Egle Janceviciute, wohnhaft: Hauptstraße 43, D-53578 Windhagen ist eine Komplementärin (Vollhafterin) und haftet unbegrenzt und solidarisch für sämtliche Verpflichtungen der Gesellschaft gegenüber: den Gläubigern der Gesellschaft in Höhe des Gesellschaftsvermögens, zu welchem das Privatvermögen der Gesellschafter hinzu gezählt wird; den Steuerbehörden, wenn die Steuerschuld sich aus den Tätigkeiten des Unternehmens ergibt (MwSt., kommunale Gewerbesteuer); den Dritten gegenüber, den anderen Gesellschaftern als solidarische Mitschuldner, außer im Falle einer gegenteiligen Bestimmung in der Satzung.

Herr Mark Eberling, wohnhaft; Hauptstraße 43, D-53578 Windhagen ist ein Kommanditist (Teilhafter) und haftet solidarisch bis zur 20 Höhe der entstehenden Schulden und/oder Verpflichtungen der Gesellschaft.

Folgenden Artikel wurden zu den Statuten hinzugefügt:

Art. 12. Die Amtsausführung der Geschäftsführer übernimmt: Egle Janceviciute, wohnhaft: Hauptstraße 43, D-53578 Windhagen.

Art. 13. Die unterzeichnungsberechtigte Person des Unternehmers ist
Mark Eberling, wohnhaft: Hauptstraße 43, D-53578 Windhagen.

Gesellschafter:

Gesellschafterin Diana Eberling, wohnhaft: Hauptstraße 43, D-53578 Windhagen tritt zu dem 20.03.2014 aus der Gesellschaft aus und legt ihre Amtsausführung nieder.

Änderungsdatum: 20. März 2014.

Lorentzweiler, den 20.03.2014

Egle Janceviciute / Mark Eberling / Diana Eberling

Komplementärin / Kommanditist / Austretende Gesellschafterin

Référence de publication: 2014077368/29.

(140090435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.334.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014077421/11.

(140091526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2014

En date du 16 mai 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer Deloitte Audit Sàrl, 560 Rue de Neudorf, 1011 Luxembourg en qualité de Commissaire à la liquidation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2015.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Asset Backed-B S.A. (en liquidation)
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014077408/15.

(140091470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

AMR Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 60.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 184.838.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2014.

En date du 28 mai 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Rutledge en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

- de nommer Ronald Carpenter, né le 30 novembre 1956 à Winnfield en Louisiane au Etats-Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 16225 Parkten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce pour une durée indéterminée et avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Robert Kendall
- Ronald Carpenter

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Harald Thul
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014077425/28.

(140091394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 16.123.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Gaston SCHWARTZ / Robert de WAHA

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2014077387/12.

(140091573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.340.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. Juni 2014.

Für aeris CAPITAL Management Company S.A.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014077373/13.

(140091630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.722,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.319.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2014.

En date du 28 mai 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Rutledge en tant que gérant de classe A et Jean Gil Pires en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

- de nommer Ronald Carpenter, né le 30 novembre 1956 à Winnfield en Louisiane au Etats-Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 16225 Parkten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société et Harald Thul, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel en Allemagne, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce pour une durée indéterminée et avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Robert Kendall
- Ronald Carpenter

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut Harald Thul

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014077397/29.

(140091396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

A.R.H. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.051.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077379/11.

(140091172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Ariadne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.122.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ajournée des actionnaires de la société en date du 26 mai 2014 (l'Assemblée)

L'Assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 26 mai 2014.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014077441/15.

(140091825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RON 62.656,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.402.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2014.

En date du 28 mai 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Rutledge en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

- de nommer Ronald Carpenter, né le 30 novembre 1956 à Winnfield en Louisiane au Etats-Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 16225 Parkten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce pour une durée indéterminée et avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Robert Kendall
- Ronald Carpenter

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014077396/28.

(140091393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

A.R.H. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 180.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077380/10.

(140091173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

3P Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone Industrielle Schmatzacht.
R.C.S. Luxembourg B 100.858.

Generalversammlungsbeschluss:

1) Die Generalversammlung beschließt die Mandate der Verwalter (administrateurs), des Delegierten des Verwaltungsrates (adm-délégué) sowie des Rechnungskommissares (commissaire aux comptes), bis zur Generalversammlung die im Jahre 2019 stattfinden wird, zu verlängern.

Angefertigt in Echternach, den 19/04/2014.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014077335/14.

(140090399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.657,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.397.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2014.

En date du 28 mai 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Rutledge en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

- de nommer Ronald Carpenter, né le 30 novembre 1956 à Winnfield en Louisiane au Etats-Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 16225 Parkten Place, Suite 850, Houston, TX 77084, Etats-Unis D'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce pour une durée indéterminée et avec effet rétroactif au 28 avril 2014.

Veillez également noter le changement suivant:

- Neela Gungapersad est membre du Conseil de Gérance en tant que Gérant de classe B.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Robert Kendall

- Ronald Carpenter

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Hille-Paul Schut

- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014077395/30.

(140091395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Nouvelle Luxelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077131/9.

(140090735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

11-13, rue Duphot - Paris I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.258.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014077333/11.

(140090322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

KLB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 183.080.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 mai 2014

III

De transférer le siège social de la société du 25B Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg, à compter du 9 mai 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014077034/14.

(140090373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

DB II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.683.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.177.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance du 27 mai 2014

En date du 27 mai 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, de Monsieur Michael Verhulst, gérant de catégorie B et de Monsieur Joost Tulkens, gérant de catégorie B du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat et du changement d'adresse de l'associé unique D.B. International Finance S.A. du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014076866/20.

(140090956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Ferguson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 1.076.702,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.385.

Il est porté à connaissance du Registre, que l'associé de la Société, Ferguson Holding Guernsey Limited a récemment changé d'adresse vers le:

Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, GY1 1WA St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077614/13.

(140091859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Adria Midco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.278.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 mai 2014 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2014077383/16.

(140092009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Account-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 16A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.240.

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 mai 2014

Le 30 mai 2014,

Madame Monique L'Huillier,

Associée Unique de la société Account-Team S.à r.l.,

A pris, ès qualités, la décision suivante ayant pour objet:

- Changement d'adresse du siège social

Décision

L'Associée Unique décide de changer le siège social de la société à compter du 1^{er} juin 2014. La nouvelle adresse sera 16 A route de Mondorf, L-5441 Remerschen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

Monique L'Huillier

Associé Unique

Référence de publication: 2014077382/21.

(140092014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.762.

- Démission de Monsieur Mirko Dietz en qualité d'administrateur avec effet au 15 mai 2014.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme il suit:

- M. Alain Nicolai, Administrateur
- M. Thibault Basquin, Administrateur
- M. Yann Chareton, Administrateur
- M. Ian Kent, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014077133/15.

(140090749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2014, il a été décidé de renouveler le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour: MITOTECH S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Susana Goncalves Martins / Valérie Wozniak

Référence de publication: 2014077096/16.

(140090205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Europrop Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 32.155.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon tes lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076888/23.

(140090233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Nouvelle Luxelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077132/9.

(140090736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

PP V PBF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 168.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077183/10.

(140090750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014077419/11.

(140091447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Monaco Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 avril 2014 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

- Monsieur Michel Ducros, né à Kehl (Allemagne) le 11 mai 1949, demeurant Route de l'Abbaye, CH-1169 Yens,
- Madame Chantal Lemeteyer, née à Marseille (France), le 15 novembre 1967, demeurant au 434, Chemin Sainte Elisabeth F-06140 Vence
- Monsieur Pierre Lesluyes, né à Toulouse (France), le 8 mai 1966, demeurant au 111, Chemin des Lavandes à Gradanne F-13120
- la société Eucelia Investments S.A., matricule B42575, ayant son siège social au 22, Route de Trèves L-2633 Senningerberg, représentée par Monsieur Dominique Aimé, né le 11 novembre 1957 à Paris (France), demeurant Chemin de l'Azur,4 à La Croix sur Lutry (CH-1090)

ont leur mandat d'administrateurs reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 20154 avec un pouvoir de signature conjointe (2 à 2).

La société BDO Audit, ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle Luxembourg (L-1653) a son mandat de réviseur d'entreprises agréé reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MONACO MARINE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014077100/24.

(140090404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Kosic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.939.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of KOSIC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.939 (the "Company"). The Company was incorporated on 12 December 2003 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, which deed has been published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Association N° 112 of 28 January 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 June 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Association N° 1772 of 4 August 2011.

The Meeting elected Mister Pawel HERMELINSKI, lawyer professionally residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting (the "Chairman"). The Chairman appointed Mister Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary"). The Meeting elected Mister Pawel HERMELINSKI, pre-named, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer"). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present minutes. The attendance list is signed by the proxyholder who represents the shareholders, and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and the Meeting recorded that:

(A) It results from the attendance list that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting. The Meeting therefore waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions and of the agenda of the Meeting which were communicated to it in advance;

(B) The Meeting is held in respect of the proposed full restatement of the articles of association of the Company and replacement of certain managers of the Company; and

(C) The agenda of the Meeting is worded as follows:

- i. Complete restatement of the articles of association of the Company (the "Articles");
- ii. Recalling OTT & Co. S.A., and Nicolas Tommasini from their positions as managers A (gérants A) of the Company and appointment of JI Í DEDERA and TOMÁŠ SALAJKA as new managers A (gérants A) in their replacement; and
- iii. Miscellaneous.

(D) After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to fully restate the Articles, without changing the name of the company, without change of the object, without change of the duration, without change of the registered office, without change of the amount of the share capital, without change of the financial year, but by changing, in particular, the articles regarding the share transfer restrictions and by changing the representation clause of the Articles, so that the Articles shall now read as follows:

"I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "KOSIC S.à.r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association.

Art. 2. Object. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests.

The Company may, in particular, acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to company in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The registered office is established in the municipality of city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

II. Share capital - Shares - Transfers

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty-seven thousand euros (EUR 57,000) divided in one thousand one hundred and forty (1,140) class A shares (the A Shares) held by the shareholder A (the Shareholder A) and one thousand one hundred and forty (1,140) class B shares (the B Shares) held by the shareholder B (the Shareholder B). The A Shares and the B Shares have a par value of twenty five euros (EUR 25) each and shall carry the respective voting rights, dividend rights and rights to appoint and remove managers and be subject to the restrictions on transfer hereinafter provided, but in all other respects shall be identical and rank *pari passu*.

5.2 The share capital may be modified at any time by approval of a majority in number of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The shareholders intend to hold at all times equal shares in the share capital of the Company, except as specifically provided otherwise in these articles of association or any shareholders' agreement in relation to the Company that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time (the Shareholders' Agreement).

5.3 If the Company issues to a shareholder any new shares, the other shareholder shall have a right, exercisable immediately (but not later than 45 (forty-five) days after such issuance), to subscribe for an equal number of new shares of the same class of shares it currently holds (i.e. respectively, as regards Shareholder A, for the A Shares and, as regards Shareholder B, for the B Shares) at nominal value and with no premium. The Company shall notify the other Shareholder, at least 5 (five) Business Days prior to any subscription, of the date of such subscription and the number of shares to be issued.

5.4 Any new shares issued by the Company shall have a nominal value of EUR 25 (in words: twenty five euros) each. Any new shares issued to the Shareholder A shall be A Shares and any new Shares issued to Shareholder B shall be B Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles its holder to one vote at General Meetings.

6.2 The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners of shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 7. Share Transfer Restrictions.

7.1 No shareholder shall, without the prior written consent of the other shareholder, transfer any of its shares except as expressly provided for in this Article 7. Any transfer of the shares in violation of this Article 7 shall be null and void.

7.2 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not enforceable towards the Company and towards third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in pursuance of article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.3 Notwithstanding Article 7.1 above, any of the shareholders (the Transferor) may transfer all, but not less than all, of the shares that it holds to an individual or legal entity, including any company, partnership, association or other business entity (the Person) that directly or indirectly, from time to time (i) owns 100% of the Transferor, (ii) is owned 100% by the Transferor or (iii) is owned 100% by a Person or an entity described in clause (i) above (the "Permitted Transferee"), provided that, prior to any such transfer,

7.3.1 such financial statements of the Permitted Transferee as the other shareholder may reasonably request to review have been delivered by the Transferor and reviewed and confirmed in writing by the other shareholders as constituting sufficient evidence of the solvency of the Permitted Transferee (such confirmation by the other shareholder not to be unreasonably withheld, delayed or denied); and

7.3.2 such Permitted Transferee agrees in writing to be bound and obligated by any Shareholders' Agreement and/or any share sale and purchase agreement in relation to all of the B Shares that may be entered into between the shareholders from time to time (the SPA) on the same terms as the Transferor and that, should it be proposed at any time that it may cease to be a Permitted Transferee of the Transferor, it will, prior to so ceasing, transfer all shares registered in its name either to the original Transferor or a Permitted Transferee of the original Transferor.

Notwithstanding any transfer or subsequent transfers, unless the other shareholder agrees otherwise, the Transferor shall remain liable for any breach of any Shareholders' Agreement and/or SPA to which it is party by its Permitted Transferee. The Transferor shall notify the other shareholder of its intention to transfer its shares to any Permitted Transferee at least thirty (30) days in advance.

7.4 Absent a New SPA Termination Event, neither of the shareholders may, without the prior written consent of the other shareholder, transfer any of its shares to an unaffiliated third party. Nevertheless, upon occurrence of a New SPA Termination Event if any time a shareholder desires to sell its shares to an unaffiliated third party (the Initiating Shareholder), it shall extend to the other shareholder (the Non-Initiating Shareholder) an offer to either

(a) purchase all, but not less than all of the Initiating Shareholder's shares for a cash price specified by the Initiating Shareholder, or

(b) allow the Initiating Shareholder to seek a buyer for all of the Initiating Shareholder's shares for the same sale price as specified in paragraph (a) above for a period of one hundred and twenty (120) days.

The Non-Initiating Shareholder shall be obliged to elect either alternative (a) or (b).

7.5 If the Non-Initiating Shareholder has elected alternative (b) of Article 7.4, the Initiating Shareholder shall be entitled to sell its shares to a third party if (i) it demonstrates to the Non-Initiating Shareholder a firm bona fide commitment of the third party to purchase its shares at the sale price specified in the Initiating Shareholder's offer to the Non-Initiating Shareholder, and (ii) prior to any transfer, the third party agrees in writing to be bound and obligated by any Shareholders' Agreement and/or the SPA to which the Non-Initiating Shareholder is a party on the same terms as the Initiating Shareholder.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or several managers (the Board of Managers), who do not need to be shareholders.

8.2 The Board of Managers of the Company shall consist of four (4) managers (the Managers) (as to any new appointments made after the date hereof, such newly appointed managers have to be individuals); two (2) of whom shall be nominated from a list of candidates proposed by the Shareholder B (the Managers B) and two (2) of whom shall be nominated from a list of candidates proposed by the Shareholder A (the Managers A). The Shareholder A shall initially nominate a chairman and the Shareholder B shall initially nominate a vice-chairman, in each case from among its nominated Managers. The right to appoint a chairman and vice-chairman shall rotate between the shareholders each year, the next rotation taking place on or about 4 April 2014 (with the Shareholder A appointing the chairman and the Shareholder B appointing the vice-chairman).

8.3 Notwithstanding Article 8.2, immediately from the date (and for so long as) one shareholder becomes the owner or controls at least 75% of the shares of the Company (the Super-Majority Shareholder), such Super-Majority Shareholder shall be entitled to three (3) Managers for appointment to the Board of Managers and one (1) Manager shall be designated for appointment by the other shareholder. The chairman of the Board of Managers shall be selected from among the Managers appointed by the Super-Majority Shareholder. The vice-chairman of the Board of Managers shall be the Manager appointed by the other shareholder. The shareholders shall procure that a General Meeting of the Company is held as soon as practicable after the date one shareholder becomes the Super-Majority Shareholder and each shareholder shall further procure that the Company effects such appointments as contemplated by this Article 8.3.

8.4 Notwithstanding Articles 8.2 and 8.3, upon the occurrence of a Share Transfer Failure Shareholder B shall lose its right to have a representative at the statutory bodies of the Company and such right shall thereupon be exercisable by Shareholder A (such right including, for the avoidance of doubt, Shareholder A's right to remove any incumbent Managers B). The shareholders shall procure that the Company shall immediately procure the resignation or removal of Managers B and shall appoint replacement Managers as nominated by Shareholder A; and, from such time all four Managers of the Company shall be persons nominated by Shareholder A, from time to time. The shareholders shall procure that a General Meeting is held as soon as practicable after the date of the triggering event identified above in order to implement the provisions of this Article 8.4.

8.5 Unless the Company has a Super-Majority Shareholder or unless a Share Transfer Failure occurred, decisions may be taken at any meeting of the Board of Managers of the Company only if at least one Manager B and at least one Manager A are present thereat. Each shareholder shall use all reasonable efforts to procure that at least one Manager nominated by it shall participate in each meeting of the Board of Managers.

8.6 From the date of and for so long as three (3) Managers of the Board of Managers, nominated by the Super-Majority Shareholder, have been duly appointed by the general meeting, a majority of the total number of Managers shall constitute a quorum.

8.7 The Board of Managers shall meet not less than twice (2) per year in Luxembourg.

8.8 Except as otherwise provided for in these articles of association, meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any other two Managers.

8.9 The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.10 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least forty eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers. No such convening notice

is required if all the Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may also be waived by the consent in writing by each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the Board of Managers.

8.11 Subject to applicable law, these articles of association and the terms of any Shareholders' Agreement decisions of the Board of Managers shall be adopted by the affirmative vote of a majority of Managers that are present and are entitled to vote at a duly convened meeting of such Board of Managers, subject to any quorum requirements, as applicable in accordance with this Article 8 and provided any such majority of the Managers consists of at least one Manager B and one Manager A (except in case referred to under Article 8.4 where the presence of a Manager B shall not be required for a meeting of the Board of Managers to be quorate), including by means of communication indicated in Article 8.14. The Chairman of the Board of Managers shall not have a casting vote, in the event of a tied vote.

8.12 Each notice of meeting as

described above shall:

- i. specify a reasonably detailed agenda;
- ii. be accompanied by any relevant papers; and
- iii. be sent by courier or facsimile transmission or electronic mail (in PDF format) to the respective regular correspondence address, e-mail address or facsimile number of each Manager.

8.13 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues at meeting of the Board of Managers.

8.14 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone, video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

8.15 Except where Article 8.4 applies, the Board of Managers shall appoint one of the Managers B who shall ensure at all times compliance by the Company (and its subsidiaries, as the case may be) with all applicable laws and regulation, including international treaties, as well as with those policies adopted by the Board of Managers. Such Manager B shall regularly report to the Board of Managers on the status of such compliance and shall be authorised to call a special meeting of the Board of Managers in order to report to it any significant compliance issue that may have arisen.

8.16 In respect of the Company, the shareholders shall conduct their business in full compliance with the OECD Convention on bribery and all applicable regulations and rules in all relevant jurisdictions regarding bribery, anti-corruption, or anti-money laundering or economic sanctions as well as all European Union rules, regulations and conventions and relevant Czech laws and regulations, including but not limited to Czech Act No. 40/2009 Coll, the Penal Code, and Act No. 253/2008 Coll., anti-money laundering act and the Luxembourg law of November 12, 2004, as amended, on the fight against money laundering and terrorist financing, the Grand-ducal regulation of October 27, 2010 providing details on certain provisions of the amended law of 12 November 2004 on the fight against money laundering and terrorist financing and CSSF Regulation 12-02 on the fight against money laundering and terrorist financing.

8.17 During any period after and for so long as a manager appointed by a shareholder according to Article 8.15 for such purposes is aware of an unresolved material compliance issue (in the reasonable opinion of the manager appointed by such shareholder) relating to the other shareholder or the Company, such shareholder may require that any repayment of any shareholder loan, payments of interest on shareholder loans, distribution of dividends or a decrease of the registered capital or distribution of other equity funds of the Company due to the shareholder who is not in compliance be withheld and accrued until compliance is met.

8.18 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Managers' meetings. Such resolutions may be documented in one or separate counterparts.

Art. 9. Representation. The Company shall be bound only by the joint signature of at least one Manager A and at least one Manager B, acting jointly, provided that (i) from and for so long as there is a Super-Majority Shareholder, the Company shall be bound by the signatures of any two Managers, acting jointly, or (ii) from and for so long as circumstances set out in Article 8.4 hereof shall apply, the Company shall be bound by the signatures of any two Managers A, acting jointly.

Art. 10. Removal; Reappointment of Managers. Any Manager of the Company shall be removable without cause, in accordance with the Law. In addition, each shareholder shall have the right, in its sole discretion, to request the general meeting of the Company to remove any Manager designated for appointment by it at any time. In the event of a vacancy in the office of a Manager for any reason (including removal pursuant to the preceding sentence), the vacancy shall be filled, as promptly as practical, by the General Meeting in accordance with the designation by the shareholder that designated the Manager in question for appointment (save for circumstances where Article 8.4 hereof shall apply). The shareholders shall each take all necessary steps, including voting their shares at the General Meeting of the Company, to cause any such replacement Manager to be elected to the Board of Managers as promptly as practical.

Art. 11. Fundamental decisions of the Board of Managers. The Company cannot, without prior written approval of the General Meeting by shareholders holding at least 75% of the shares of the Company (without prejudice to more restrictive

provisions of the Law or additional provisions of any Shareholders' Agreement) adopt the following decisions or undertake the following actions:

- a) amend, modify or supplement any statutes or any other of its organizational documents;
- b) be liquidated, dissolved or wound-up;
- c) merge, consolidate, be transformed or divided;
- d) change or agree to change the share capital (whether by consolidating, subdividing, purchasing, redeeming, cancelling, allotting or issuing any shares), or grant any option over, or issue any instrument carrying rights of conversion into, its shares of capital stock or equity
- e) unless agreed by the shareholders in the Plans and Budgets dispose of or part with control of, or create any Encumbrance on, all or any material part of its business, property or assets, in each case, whether by a single transaction or series of related transactions, or acquire any business, property or assets, in each case with a fair market value of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) or more;
- f) unless agreed by the shareholders in the Plans and Budgets, enter into, modify or terminate any contract that involves or will involve aggregate obligations or potential obligations on the part of the Company in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000);
- g) give any guarantee or indemnity, other than in the normal course of business in relation to the supply of goods or services;
- h) unless set forth in the Shareholders' Agreement, incur any Project Indebtedness or create any borrowings or other indebtedness in the nature of borrowings, or effect any refinancing thereof;
- i) acquire, dispose of or incorporate any subsidiary or acquire or dispose of shares, equity interests or loan stock in any company or enter into any joint venture, membership or consortium arrangement, or dilute an ownership in any subsidiary,
- j) unless set forth in the Shareholders' Agreement, declare any dividend or make any other distribution in respect of its share capital or equity, whether in cash or otherwise;
- k) approve, materially amend or materially deviate from Development Plan, Operating Budget, Sales and Leasing Plan (including deviation by more than 20 % from any unit sales price (which shall be denominated in Czech Korunas) set out in the Plans and Budgets, unit mix, form of sales contracts and payment terms), or Marketing Plan (including the approval of sales/leases not conforming to the Marketing Plan and Sales and Leasing Plan),
- l) approve, materially amend or materially deviate from the Plans and Specifications or effect other changes to the Project that would likely materially affect the performance of the Shareholders' investment in, or the Shareholders' objectives for the Company;
- m) commence any new business not being reasonably ancillary or incidental to the Project;
- n) unless set forth in the Shareholders' Agreement, create or permit any Encumbrance on any of its properties, assets or shares, except as security for Project Indebtedness;
- o) select or replace its auditors (if any);
- p) enter into, modify or terminate any contract that (i) involves or will involve obligations or potential obligations that, because of their nature or significance, are or will be unusual or extraordinary for companies engaging in property activities similar to the Project; (ii) is or will be otherwise than at arms' length and on the best terms reasonably obtainable; or (iii) involves any shareholder or any affiliate of any shareholder;
- q) determine to pay any compensation by the Company to its Managers or other officers;
- r) deviate by more than 20% from any unit sales price (which shall be denominated in Czech Korunas) which forms part of the initial Plans and Budgets; or
- s) dispute and challenge tax or accounting assessments, or hire consultants or advisors for the same purposes.

Art. 12. Implementation of Phase 3B.

12.1 Subject to any Shareholders' Agreement, with respect to Shareholder A's requests for the purpose of implementing a Phase 3B Development Action the procedure set forth below shall apply:

12.1.2 A Manager A will submit to the Managers B a request for approval and implementation in respect of a given Phase 3B Development Action (an Implementation Request).

12.1.2 Within 10 Business Days after the receipt of an Implementation Request, the Manager(s) shall approve or refuse to approve implementation of the requested Phase 3B Development Action (and, in the case of a refusal, shall specify in writing in reasonable detail the reason for refusal) to the relevant A Manager(s) by any acceptable means of delivery in accordance with the Shareholders' Agreement. In considering each Implementation Request the Manager(s) B shall act reasonably.

12.1.3 If the Manager(s) B fail(s) to timely respond to the Implementation Request or shall fail to timely specify in writing in reasonable detail the reason for refusal, the following shall apply:

Art. 12.1.3.1. A Manager A shall deliver a reminder notice regarding such Implementation Request to the Manager(s) B by electronic mail (subject to the Shareholders' Agreement). If, for any reason, the Manager(s) B still fail to respond in

writing to the Implementation Request with an approval or a refusal (with explanation reasonably detailed as to the reason for refusal) on or before the 10th Business Day after the delivery of such reminder notice by the Manager A, then the absence of such requisite written response shall constitute a “Response Failure”, commencing on the 11th Business Day after the delivery by the Manager of the reminder notice pursuant to this Article 12.1.3.1 and ending on the date of provision by the Manager(s) B of a written response in the form of an approval or a refusal (with explanation reasonably detailed as to the reason for refusal).

12.1.3.2 In the event of a Response Failure the deadlines relating to the performance of Shareholder B’s obligations under the Shareholders’ Agreement (with respect to the development activities for Phase 3B) and under the SPA, shall be extended by the total duration (in number of days) of each Response Failure with respect to a Phase 3B Development Action.

12.2 The procedure set forth in Article 12.1 shall apply mutatis mutandis with respect to a request for approval or implementation of a Phase 3B Key Development Decision except that Article 12.1.2 shall not apply to a Phase 3B Key Development Decision and the following shall apply instead:

12.2.1 each Phase 3B Key Development Decision shall be made by the Board of Managers 12.2.2 Shareholder B or the Manager(s) B may decide to approve or reject any Phase 3B Key Development Decision in their sole discretion; and

12.2.3 If the request for a decision or an action regarding a Phase 3B Key Development Decision is delivered [to Shareholder B] or a Manager B for approval, [Shareholder B]/the Manager B must respond within 45 Business Days after the receipt of the relevant request.

12.3 For avoidance of doubt the shareholders confirm that the total time period for decision-making and implementation of a Phase 3B Key Development Decision by a combination of Shareholder B and/or a Manager B, required, must not exceed 45 Business Days.

IV. General meeting of the shareholders

Art. 12.A Procedure. Subject to provisions of the Law and unless otherwise stated in these articles of association, all decisions of the general meeting of the Company shall be adopted by the affirmative vote of shareholders holding shares representing a majority in interest of the shares held by the shareholders, provided that each A Share and each B Share shall have one vote.

V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 13. Financial year. The Company’s year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 14. Annual accounts.

14.1 Each year on the last day of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

14.2 Without prejudice to its obligations to draw up and submit to the shareholders annual financial statements and, as the case may be, consolidated accounts in accordance with Luxembourg law, the Company shall provide to the shareholders, (a) within ten (10) days after their preparation (but in no event later than 15 days after the end of the applicable calendar quarter), an unaudited consolidated balance sheet, income statement, statement of cash flows and statement of shareholders’ equity for the Company for such calendar quarter; and (b) within ten (10) days after their preparation (but in no event later than 90 days after the end of the financial year of the Company), a consolidated balance sheet, income statement, statement of cash flows and statement of shareholders’ equity for the Company for such financial year audited by the Companies’ auditors. All financial statements delivered shall be (i) prepared in accordance with US GAAP and International Financial Reporting Standards and (ii) in reasonable detail in order to keep the shareholders advised of the Group Companies financial status (although quarterly statements need not include footnotes and may be subject to year-end adjustments).

Art. 15. Distribution of profits.

15.1 Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The Board of Managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established and signed by all the Board of Managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the general meeting;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.2 So long as there has been no New SPA Termination Event resulting in the termination by Shareholder B of the SPA, any and all funds received by the Company as distribution from the Phase 1-3A Company or the Phase 3 B Company

(other than amounts from the Opex Reserve earmarked for payment of Tax and Overhead Liabilities of the Company, which shall be utilized in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement) shall be applied and distributed by the Company as follows:

15.2.1 First, to repay all ACC Loans (principal together with interest accrued thereon) advanced for the purposes of funding the Company (for avoidance of doubt, except for ACC Loans referred to in Article 15.2.3), pro rata in accordance with the outstanding balances thereof, until all such ACC Loans have been paid in full, on a pari passu basis;

15.2.2 Second, after payment of all amounts specified in Article 15.2.1, to Shareholder B as a dividend, until the GECG Cap Remainder has reached zero;

15.2.3 Third, after payment of all amounts specified in Article 15.2.2, to repay all ACC Loans (principal together with interest accrued thereon) advanced as Downstream Loans for the purposes of funding the Phase 1-3A Company, the Phase 3B Project and/or the Phase 3B Company, pro rata in accordance with the outstanding balances thereof, until all such ACC Loans have been paid in full, on a pari passu basis;

15.2.4 Fourth, after payment of all amounts specified in Article 15.2.3 to Shareholder A to pay an amount equal to any Recoupable Phase 3B Costs not already paid out under the foregoing Article 15.2.3;

15.2.5 Fifth, after payment of all amounts specified in Article 15.2.4., all remaining amounts to Shareholder A as a dividend.

15.3 If a New SPA Termination Event occurs and results in the termination by Shareholder B of the SPA, any and all funds received by the Company as a distribution from the Phase 1-3A Company or the Phase 3B Company (other than amounts from the Opex Reserve distributed by the Phase 1-3A Company and earmarked for payment of Tax and Overhead Liabilities of the Company, which earmarked amounts shall be utilized in accordance with the Shareholders' Agreement) shall be applied and distributed by the Company as follows:

15.3.1 First, to repay all ACC Loans (principal together with interest accrued thereon) advanced for the purposes of funding the Company (for avoidance of doubt, except for ACC Loans referred to in Article 15.3.4 hereof), pro rata in accordance with the outstanding balances thereof, until all such ACC Loans have been paid in full, on a pari passu basis;

15.3.2 Second, after payment of all amounts specified in Article 15.3.1 to Shareholder B, as a dividend, until the GECG Cap Remainder has reached zero, taking into account all amounts distributed pursuant to Articles 15.2.1 and 15.2.2 to Shareholder B prior to the date of termination of the SPA;

15.3.3 Third, after payment of all amounts specified in Article 15.3.2 to repay all ACC Loans (principal together with interest accrued thereon) advanced as Downstream Loans for the purposes of funding the Phase 1-3A Company, Phase 3B Project and/or the Phase 3B Company (except for any interest accrued (whether or not capitalized into principal) on ACC Loans created as a result of the transformation of Deferred Development Fees into ACC loans pursuant to the procedure set out in the Shareholders' Agreement), pro rata in accordance with the outstanding balances thereof, until all such ACC Loans have been paid in full, on a pari passu basis;

15.3.4 Fourth, after payment of all amounts specified in Article 15.3.3 to Shareholder A to pay an amount equal to any Recoupable Phase 3B Costs not already paid out under the foregoing Article 15.3.3;

15.3.5 Fifth, after payment of all amounts specified in Article 15.3.4, all remaining amounts to the Shareholders, as dividends, distributed prorata based on the following ratio: to Shareholder B = CZK 62,880,000 + the amount of Shareholder B's ACC Loans (principal together with interest accrued thereon) advanced as Downstream Loans for the purposes of funding the Phase 3B Project or the Phase 3B Company / to Shareholder A = the amount of Shareholder A's ACC Loans (principal together with interest accrued thereon) advanced as Downstream Loans for the purposes of funding the Phase 3B Project or the Phase 3B Company.

15.4 Distributions shall be made by the Company hereunder as soon as free funds become available, provided however that (i) relevant accounting rules are complied with; (ii) the relevant provisions of these articles of association and the Shareholders' Agreement are complied with; (iii) any such payment shall be in a minimum amount of CZK 10 million (unless agreed otherwise between the shareholders or unless reasonably requested by Shareholder B with sufficient advance notice to Shareholder A to be in a smaller amount).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

16.2 The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 17. General provisions.

17.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

17.2 The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

17.3 Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 18. Definitions. In addition to the definitions provided for in other parts of these articles of association, the following terms, as used herein, have the following meanings, it being understood that if a word is used in singular form, the plural form shall be construed accordingly (and vice versa):

“ACC Loan” means any shareholder loan made by Shareholder A or Shareholder B to the Company, in conformity with any Shareholders’ Agreement;

“Business Day” means a day on which banks are open for business in France, Luxembourg and the Czech Republic;

“Downstream Loan” means a subordinated loan, on substantially similar terms as an ACC Loan where funds received by the Company under an ACC Loan are on-lent to the relevant Project Company;

“Development Plan” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Deferred Development Fees” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Encumbrance” means any interest of any person (including any right to acquire, or exercise an option or right of pre-emption), voting arrangement, mortgage, debenture, charge, pledge, bill of sale, lien, deposit, hypothecation, assignment or any other encumbrance, priority or security interest or arrangement or interest under any contract or trust or any other third party interest of whatsoever nature over or in the relevant property;

“GECG Cap Remainder” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“General Meeting” means an ordinary or extraordinary general meeting of shareholders or written resolutions of shareholders, as appropriate;

“Group Companies” means, collectively, the Company and each Project Company;

“New SPA Termination Event” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Operating Budget” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Opex Reserve” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Recoupable Phase 3B Costs” means, as of a given determination date, the sum of (i) the outstanding aggregate sum of principal (and accrued interest thereon) of all ACC Loans and other funding (if any) provided by Shareholder A to the Company and then on-lent to the Phase 3B Company in the form of a Downstream Loan prior to such determination date and (ii) the sum of all due and payable Deferred Development Fees;

“Phase 1-3A Company” means SV FÁZE II., s.r.o., with its registered seat at Na Poříčí 1047/26, Praha 1, Postal Code 110 00, identification number I : 27387780 and registered in the commercial register maintained by the Municipal Court in Prague;

“Phase 3B” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Phase 3B Company” means SV FÁZE III, s.r.o., with its registered seat at Praha 1, Na Poříčí 1047/26, Postal Code 110 00, identification number I : 2126176 and registered in the commercial register maintained by the Municipal Court in Prague;

“Phase 3B Development Action” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Phase 3B Key Development Decision” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Phase 3B Project” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Plans and Budgets” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Plans and Specifications” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Project” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Project Indebtedness” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Project Companies” means, collectively, the Phase 1-3A Company and the Phase 3B Company and any other wholly owned subsidiary of the Company as may, from time to time, be formed;

“Sales and Leasing Plan” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Share Transfer Failure” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement;

“Tax and Overhead Liabilities” shall have the meaning ascribed to it in any Shareholders’ Agreement.”

Second resolution

The Meeting resolved to remove, in conformity with article 10 of the Articles, as amended and restated pursuant to the above resolution, OTT & Co. S.A. and Mr. Nicolas Tommasini from their positions as managers A (gérants A) of the Company and appoint:

1. Mr. Jiří DEDERA, born on 11 March 1975 in Ivancice, Czech Republic, having his professional address at 1601/47, Vaclavske namesti, Prague 1, Postal Code 110 00, Czech Republic, and

2. Mr. Tomáš SALAJKA, born on 16 September 1975 in Brno, Czech Republic, having his professional address at 1601/47, Vaclavske namesti, Prague 1, Postal Code 110 00, Czech Republic,

to the positions of managers A (gérants A) of the Company with immediate effect and for indefinite period.

Further to the foregoing, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

1. Mr. Tomas Salajka, manager A (gérant A),
2. Mr. Jiri Dederá, manager A (gérant A),
3. Mr. Pierre Feltgen, manager B (gérant B), and
4. Mr. Pierre Decla, manager B (gérant B).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the member of the Bureau, the Bureau signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de KOSIC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.939 (la «Société»). La Société a été constituée le 12 décembre 2003 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, lequel acte a été publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations N°112 du 28 janvier 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 9 juin 2011 publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations N°1772 du 4 août 2011.

L'Assemblée a élu Monsieur Pawel HERMELINSKI, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme président (le «Président»). Le Président a désigné Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»). L'Assemblée a désigné Monsieur Pawel HERMELINSKI, prénommé en tant que scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter:

(A) Qu'il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocations, se considère comme valablement convoquée et déclare avoir connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui ont été communiquées;

(B) Que l'Assemblée est tenue en vue de refondre intégralement les statuts de la Société et de remplacer certains gérants de la Société; et

(C) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

i. Refonte intégrale des statuts de la Société (les «Statuts»);

ii. Révocation de OTT & Co. S.A., et Nicolas Tommasini de leurs postes de gérants A de la Société et la nomination de JI Í DEDERA et TOMÁŠ SALAJKA en tant que nouveaux gérants A en remplacement de ces premiers; et

iii. Divers

(D) L'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de procéder à la refonte intégrale des Statuts, sans changement de la dénomination sociale, sans changement de l'objet social, sans changement de la durée de la société, sans changement du siège social, sans changement du montant du capital social, sans changement de l'année sociale, mais par le changement, entre autres, des articles relatifs à la limitation à la cession de parts sociales et par la modification de la clause de représentation des Statuts de la Société, de façon à ce que les Statuts soient désormais à lire de la façon suivante:

«I. Objet social - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «KOSIC S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, tant dans des sociétés ou entreprises luxembourgeoises qu'étrangères, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra, en particulier, acquérir par participation, souscription, option, achat ou de toute autre manière tout type de valeurs mobilières, ainsi que les réaliser par vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter ou accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis par décision de la gérance, si elle le juge utile, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital - Parts sociales - Cessions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,-), représenté par mille cent quarante (1.140) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A) détenues par l'associé A (l'Associé A) et mille cent quarante (1.140) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B) détenues par l'associé B (l'Associé B). Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B ont une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et comportent leurs droits respectifs à savoir droits de vote, droits au dividende et droits de nommer et de révoquer des gérants, et sont soumises aux restrictions de cession prévues ci-après, mais sont identiques et prennent le même rang sous tous autres aspects.

5.2 Le capital social pourra être modifié à tout moment par approbation de la majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les associés ont l'intention de détenir en tout temps des parts égales dans le capital social de la Société, sauf dans les cas contraires prévus dans ces statuts ou dans tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu entre la Société et ses associés de temps à autre (le Pacte d'Associés).

5.3 Si la Société émet de nouvelles parts sociales à un associé, l'autre associé aura le droit, exerçable immédiatement (au plus tard dans les 45 (quarante-cinq) jours suivant cette émission), de souscrire à un nombre égal de nouvelles parts sociales de la même classe de parts sociales que celle qu'il détient (i.e. respectivement, concernant l'Associé A, de Parts Sociales A et concernant l'Associé B, de Parts Sociales B) à leur valeur nominale et sans prime d'émission. La Société doit notifier l'autre associé, au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables précédant toute souscription, de la date de souscription et du nombre de parts sociales à émettre.

5.4 Toute nouvelle part sociale émise par la Société aura une valeur nominale de 25 (vingt-cinq) Euros chacune. Toute autre nouvelle part sociale émise à l'Associé A sera une Part Sociale A et toute nouvelle part sociale émise à l'Associé B sera une Part Sociale B.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à une voix lors des Assemblées Générales.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent désigner une seule personne qui devra les représenter envers la Société.

Art. 7. Limitations à la cession de parts sociales.

7.1 Aucun associé ne pourra, sans le consentement écrit préalable de l'autre associé, céder ses parts sociales sauf dans les conditions prévues par le présent article 7. Toute cession de parts sociales en violation de cet Article 7 sera nulle et sans effet.

7.2 La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code civil.

7.3. Nonobstant l'Article 7.1. ci-dessus, tout associé (le Cédant) pourra céder l'intégralité, mais pas moins que l'intégralité, des parts sociales qu'il détient à une personne physique ou morale, y compris toute société, partenariat, association ou autre entreprise (la Personne) qui directement ou indirectement, de temps à autre (i) possède 100% du Cédant, (ii) est possédée à 100% par le Cédant ou (iii) est possédée à 100% par une Personne ou une entité telle que décrite dans la clause (i) ci-avant (l'Acquéreur Autorisé), sous condition que, préalablement à une telle cession,

7.3.1 les états financiers de l'Acquéreur Autorisé que l'autre Associé peut raisonnablement demander à passer en revue ont été transmis par le Cédant et revus et confirmés par écrit par l'autre associé comme constitutifs d'une preuve

suffisante de la solvabilité de l'Acquéreur Autorisé (une telle confirmation par l'autre Associé ne doit pas être retenue, retardée ou refusée de manière arbitraire); et

7.3.2 un tel Acquéreur Autorisé convient par écrit d'être lié et obligé par tout Pacte d'Actionnaire et/ou tout accord de vente et d'achat en rapport avec l'ensemble des Parts Sociales B qui peut être conclu de temps à autre par les associés (le SPA) dans les mêmes conditions que le Cédant et que, s'il devait se présenter à un quelconque moment qu'il puisse cesser d'être un Acquéreur Autorisé par rapport au Cédant, il devra, préalablement à une telle disparition de qualité, transférer toute les parts sociales tenues en son nom soit au Cédant initial ou à un Acquéreur Autorisé par rapport au Cédant initial.

Nonobstant toute cession ou toute cession subséquente, à moins que l'autre associé ne l'approuve autrement, le Cédant restera responsable de toute violation de tout Pacte d'Actionnaire ou toute autre convention à laquelle il serait partie par son Acquéreur Autorisé. Le Cédant devra notifier à l'autre associé son intention de transférer ses parts sociales à un quelconque Acquéreur Autorisé au moins trente (30) jours à l'avance.

7.4 En l'absence d'un Evènement de Cessation d'un Nouveau SPA, aucun des associés ne peut, sans le consentement écrit préalable de l'autre associé, transférer ses Parts Sociales à un tiers non affilié. Néanmoins, en cas de survenance d'un Evènement de Cessation d'un Nouveau SPA, si à un quelconque moment, un associé entend vendre ses parts sociales à un tiers non affilié (l'Associé Initiateur), il devra soumettre à l'autre associé (l'Associé Non-Initiateur) une offre soit

(a) d'acquérir l'intégralité, mais pas moins que l'intégralité des parts sociales de l'Associé Initiateur pour un prix en numéraire déterminé par l'Associé Initiateur, ou

(b) permettre à l'Associé Initiateur de chercher un acquéreur pour l'intégralité des parts sociales de l'Associé Initiateur pour le même prix de vente que celui spécifié au paragraphe (a) ci-dessus et ce, pour une période de cent vingt (120) jours.

L'Associé Non-Initiateur est forcé de choisir soit l'option (a) ou (b).

7.5 Si l'Associé Non-Initiateur a choisi l'option (b) de l'article 7.4, l'Associé Initiateur sera en droit de vendre ses parts sociales à un tiers (i) s'il présente à l'Associé Non-Initiateur un engagement ferme et de bonne foi d'un tiers d'acquérir ses parts sociales au prix de vente spécifié dans l'offre de l'Associé Initiateur soumise à l'Associé Non-Initiateur, et (ii) si préalablement à toute cession, le tiers accepte par écrit d'être lié et obligé par tout Pacte d'Associés et/ou SPA auquel l'Associé Non-Initiateur serait partie dans les mêmes termes que l'Associé Initiateur.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le Conseil de Gérance), lesquels n'ont pas besoin d'être associés.

8.2 Le Conseil de Gérance de la Société est composé de quatre (4) gérants (les Gérants) (pour toute nouvelle nomination à suivre, ces gérants nouvellement nommés devront être des personnes physiques); dont deux (2) seront désignés parmi une liste de candidats proposés par l'Associé B (les Gérants B) et deux (2) seront désignés parmi une liste de candidats proposés par l'Associé A (les Gérants A). Initialement l'Associé A nommera un président et l'Associé B un vice-président, parmi les Gérants respectivement présentés par eux. Le droit de nommer un président et un vice-président sera exercé à tour de rôle entre les associés avec une alternance après chaque année, le prochain roulement étant prévu le ou aux alentours du 4 avril 2014 (au cours duquel l'Associé A désignera le président et l'Associé B le vice président).

8.3 Nonobstant le paragraphe 8.2, immédiatement dès la date (et aussi longtemps que) où un associé devient propriétaire ou contrôle au moins 75% des parts sociales de la Société (l'Associé Super-Majoritaire), cet Associé Super-Majoritaire aura le droit de désigner trois (3) Gérants pour nomination au Conseil de Gérance et un (1) Gérant sera désigné pour nomination par l'autre associé. Le président du Conseil de Gérance sera choisi parmi les Gérants présentés par l'Associé Super-Majoritaire. Le vice-président du Conseil de Gérance sera le Gérant présenté par l'autre associé. Les associés assureront qu'une Assemblée Générale de la Société soit tenue dès que possible après la date à laquelle un associé devient l'Associé Super-Majoritaire et chaque associé assurera par ailleurs que la Société opérera les nominations tels qu'envisagés par le présent paragraphe 8.3.

8.4 Nonobstant les Articles 8.2 et 8.3, en cas de survenance d'un Echec de Transfert des Parts Sociales, l'Associé B perdra son droit d'avoir un représentant dans les organes statutaires de la Société et un tel droit sera alors exercable par l'Associé A (un tel droit incluant, en tout état de cause, le droit de l'Associé A de renvoyer tout Gérant B en place). Les associés assureront que la Société obtienne immédiatement la démission ou le renvoi des Gérants B et nomme des Gérants en remplacement désignés par l'Associé A; et à compter du moment où les quatre Gérants de la Société consistent en des personnes présentées par l'Associé A. Les associés doivent s'assurer qu'une Assemblée Générale soit tenue aussi tôt que possible après la date de l'évènement déclencheur identifié ci-dessus afin de mettre en oeuvre les dispositions de cet Article 8.4.

8.5 A moins que le Société n'ait un Associé Super-Majoritaire ou à moins qu'un Echec de Transfert des Parts Sociales se soit produit, les décisions pourront être prises à toute réunion du Conseil de Gérance de la Société si au moins un Gérant B et au moins un Gérant A y sont présents. Chaque associé devra utiliser tous moyens raisonnables pour assurer qu'au moins un Gérant désigné par lui participera à chaque réunion du Conseils Gérance.

8.6 A compter du moment où et aussi longtemps que trois (3) Gérants du Conseil de Gérance, désignés par l'Associé Super-Majoritaire, ont été dûment nommés par l'assemblée générale, une majorité du nombre total de Gérants constituera le quorum.

8.7 Le Conseil de Gérance se réunira au moins deux (2) fois par an au Luxembourg.

8.8 Sauf autres cas prévus par ces statuts, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux des autres Gérants.

8.9 Le président présidera à toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance nommera une autre personne comme président pro tempore par un vote à la majorité en nombre des Gérants présents en personne ou représentés par procuration à cette réunion.

8.10 Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance. Aucun avis de convocation n'est requis si tous les Gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant de la Société. Aucun avis de convocation n'est requis pour des réunions tenues à des heures et lieux spécifiés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

8.11 Sous réserve de la loi applicable, de ces statuts et des termes de tout Pacte d'Associés, les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix favorables des Gérants présents et autorisés à voter à une réunion dûment convoquée d'un tel Conseil de Gérance, sous réserve des conditions de quorum, tel qu'applicable conformément à cet Article 8 et, pourvu qu'une telle majorité de Gérants consiste en au moins un Gérant B et un Gérant A (exception faite du cas traité à l'Article 8.4. où la présence d'un Gérant B n'est pas requise pour que le Conseil de Gérance remplisse les conditions de quorum), y compris par les moyens de communication indiqués à l'Article 8.14. Le président du Conseil de Gérance n'aura pas de voix prépondérante en cas d'égalité de voix.

8.12 Tout avis d'une réunion telle que décrite ci-dessus devra:

- (i) indiquer un ordre du jour raisonnablement détaillé;
- (ii) comporter en annexe tous documents pertinents; et
- (iii) être envoyé par courrier ou télécopie ou par courriel (en format PDF) à l'adresse postale, adresse e-mail ou numéro de télécopie de chaque Gérant.

8.13 Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.14 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.15 Sauf dans les cas où l'Article 8.4 s'applique, le Conseil de Gérance devra désigner un des Gérants B, qui devra s'assurer en tout temps de la conformité de la Société (et de ses filiales, si applicable) avec les lois et règlements applicables, y compris les traités internationaux, ainsi que les mesures adoptées par le Conseil de Gérance. Ce Gérant B devra régulièrement tenir informé le Conseil de Gérance de l'état de cette conformité et sera autorisé à convoquer un Conseil de Gérance exceptionnel afin de l'informer de tout problème important de conformité qui pourrait s'être produit.

8.16 S'agissant de la Société, les associés devront mener leurs affaires en conformité avec la Convention OCDE sur la corruption et tout règlement et règle applicable dans toutes les juridictions pertinentes eu égard à la corruption, l'anti-corruption, la lutte contre le blanchiment ou sanctions économiques ainsi que toutes les règles de l'Union Européenne, règlements et conventions et le droit et les règlements Tchèques, y compris mais non limité à la loi Tchèque n°40/2009 Coll, le code pénal, et la loi n° 253/2008 Coll, la loi anti-blanchiment et la loi luxembourgeoise du 12 Novembre 2004, telle que modifiée, sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, le règlement Grand-Ducal du 27 Octobre 2010 portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme et le Règlement CSSF N°12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

8.17 Au cours de toute période suivant et pour aussi longtemps qu'un gérant désigné par un associé par application de l'Article 8.15 est au courant d'un problème substantiel de conformité non résolu (de l'avis raisonnable du gérant désigné par cet associé) concernant l'autre associé ou la Société, cet associé peut demander que le remboursement de tout prêt d'associé, paiement d'intérêt sur prêt d'associé, distribution de dividende ou une diminution du capital social ou la distribution de tout capital de la Société du à l'associé qui n'est pas en conformité soit retenu et cumulé jusqu'à ce que la conformité soit atteinte.

8.18 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions prises lors des réunions du Conseil de Gérance. Ces résolutions peuvent être documentées en un ou des documents séparés.

Art. 9. Représentation. La Société sera uniquement engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et d'au moins un Gérant B, agissant conjointement, étant entendu (i) qu'à compter du moment et aussi longtemps qu'il y a un

Associé Super-Majoritaire, la Société sera engagée par les signatures de deux Gérants pris indifféremment, agissant conjointement, ou (ii) qu'à compter du moment et aussi longtemps que les circonstances exposées à l'Article 8.4 sont applicables, la Société sera engagée par la signature de deux Gérants A, agissant conjointement.

Art. 10. Révocation; Nouvelle Nomination de Gérants. Tout Gérant de la Société est révocable sans motif, conformément à la Loi. En plus, chaque associé aura à tout moment le droit discrétionnaire de requérir l'assemblée générale de la Société de révoquer tout Gérant qu'il avait lui-même proposé aux fins de nomination. En cas de vacance de poste de Gérant pour toute raison (y compris la révocation conformément à la phrase qui précède), le poste vacant sera pourvu, aussitôt que possible, par l'Assemblée Générale de la Société en accord avec la proposition de l'associé qui avait proposé pour nomination le Gérant en question. Les associés prendront chacun toutes mesures nécessaires, y compris le vote à l'Assemblée Générale de la Société, afin d'assurer aussitôt que possible la nomination d'un tel Gérant en remplacement au Conseil de Gérance.

Art. 11. Décisions fondamentales du Conseil de Gérance. La Société ne peut, sans accord écrit préalable de l'Assemblée Générale des associés détenant au moins 75% des parts sociales de la Société (sans préjudice de dispositions plus restrictives de la Loi ou dispositions additionnelles de tout Pacte d'Associés) adopter les décisions suivantes ou entreprendre les actions suivantes:

- (a) amender, modifier ou compléter les statuts ou tout autre document relatif à son organisation;
- (b) être liquidé, dissout ou mise en liquidation;
- (c) fusionner, regrouper, être transformée ou divisée;
- (d) changer ou s'accorder pour changer le capital social (que ce soit par la réunion, la subdivision, l'achat, le rachat, l'annulation, la répartition ou l'émission de tous types de parts sociales), ou accorder toute option ou émettre tout instrument comportant un droit de conversion sur toute part sociale ou participation de la Société;
- (e) sauf cas prévu par les associés dans les Plans et Budgets, disposer de ou diviser avec contrôle de, ou créer toute Charge sur tout ou partie matérielle de ses affaires, propriétés ou avoirs, dans chacun des cas, que cela soit par une transaction unique ou par une série de transactions liées entre elles, ou acquérir toute entreprise, propriété ou biens, dans chacun des cas à une valeur marchande raisonnable de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) ou plus;
- (f) sauf cas prévu par les associés dans les Plans et Budgets, entrer dans, modifier ou terminer tout contrat qui implique ou impliquera des obligations supplémentaires ou potentielles de la part de la Société d'un montant supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000);
- (g) permettre à la Société de donner toute garantie ou indemnité, autre que celles d'usage dans le cadre des affaires de fourniture de biens ou de services;
- (h) sauf cas prévu dans le Pacte d'Associés, contracter tout Emprunt de Projet ou toute autre forme d'emprunt ou de dette, ou pour but un quelconque refinancement;
- (i) acquérir, disposer de ou créer toute filiale ou acquérir ou disposer des actions, de participations ou prêt de titres dans toute société ou entrer dans toute joint venture, partenariat ou consortium, ou diluer sa participation dans une filiale;
- (j) sauf cas prévu dans le Pacte d'Associés, déclarer tout dividende ou faire toute autre distribution en rapport avec son capital social ou participation, que cela soit en numéraire ou autrement;
- (k) adopter, modifier ou dévier substantiellement de tout Plan de Développement, Budget d'Opérations, Plan de Vente et de Location (comprenant une déviation de plus de 20% des prix de ventes unitaires (qui seront exprimés en couronnes tchèques) tels que définis dans les Plans et Budgets, mix produit, forme de contrats de vente, et termes de paiement), ou Plan Marketing (comprenant l'accord de vente/location non conformes au Plan Marketing et au Plan de Vente et de Location);
- (l) approuver, modifier ou s'écarter substantiellement des Plans et Spécifications ou procéder à d'autres changements au Projet susceptibles d'affecter substantiellement le rendement de l'investissement fait par les associés dans la Société ou les objectifs de ces derniers par rapport à la Société;
- (m) commencer tout nouveau domaine d'activités n'étant pas raisonnablement auxiliaire ou accessoire au Projet;
- (n) sauf cas prévu dans un Pacte d'Associés, créer ou permettre la création de Charges sur ses propriétés, biens ou actions, à l'exception de sûreté pour le l'Emprunt de Projet;
- (o) choisir ou remplacer ses auditeurs (s'il y en a);
- (p) entrer dans, modifier ou terminer tout contrat qui (i) implique ou impliquera des obligations certaines ou potentielles qui, de part leur nature ou signification, sont ou seront réputées inhabituelles ou extraordinaires pour des sociétés engagées dans des activités de développement immobilier similaires à celles du Projet; (ii) est ou sera autrement qu'au prix du marché et dans les meilleurs termes raisonnablement possible à obtenir; ou (iii) implique tout associé ou affilié d'associé; ou
- (q) déterminer le paiement de toute compensation par la Société à ses Gérants, Cadres, ou autres représentants;
- (r) dévier de plus de 20% des prix de ventes unitaires (qui seront exprimés en couronnes tchèques) tels que compris dans les Plans et Projets;

(s) attaquer et contester les bulletins d'imposition ou les évaluations comptables, ou embaucher des consultants ou conseils pour le même objectif.

Art. 12. Mise en place de la Phase 3B.

12.1 Sous réserve de tout Pacte d'Associés, concernant la demande de l'Associé A pour la mise en place d'une Phase 3 B du l'Action de Développement, la procédure décrite ci-dessous devra être appliquée:

12.1.2 Un Gérant A devra soumettre aux Gérants B la demande d'approbation et de mise en place concernant une phase 3B de l'Action de Développement donnée (une Demande de Mise en Place).

12.1.2. Dans les 10 Jours Ouvrables suivant la réception de la Demande de Mise en Place, le(s) Gérant(s) devront approuver ou refuser d'approuver la mise en place de la phase 3D de l'Action de Développement donnée (et, en cas de refus, devront préciser par écrit de manière raisonnablement précise le motif du refus) au(x) Gérant(s) concerné(s) par tout moyen acceptable de livraison tel que prévu dans le Pacte d'Associés. Les Gérants B doivent agir raisonnablement quant à l'examen de chaque Demande de Mise en Place.

12.1.3. Si le(s) Gérant(s) ne réponde(nt) pas à temps à la Demande de Mise en Place ou ne donne(nt) pas à temps par écrit de manière raisonnablement précise le motif du refus, les règles suivantes devront être appliquées:

12.1.3.1. Un Gérant A devra notifier un rappel concernant la demande de Mise en Place au(x) Gérant(s) B par courrier électronique (sous réserve d'un Pacte d'Associés). Si, pour une quelconque raison, le(s) Gérant(s) B n'approuvent ou ne rejettent (avec une motivation raisonnable du motif du refus) toujours pas par écrit la Demande de Mise en Place le ou au plus tard le 10^{ème} Jour Ouvrable après la notification du rappel par le Gérant A, l'absence de réponse écrite constituera un «Défaut de Réponse», commençant le 11^{ème} Jour Ouvrable suivant la notification du rappel par le Gérant par application de l'Article 12.1.3.1. et se terminant à la date d'émission par le Gérant B d'une approbation ou d'un refus (avec une motivation raisonnable du motif du refus) par écrit.

12.1.3.2. En cas de Défaut de Réponse, les délais relatifs à la réalisation des obligations de l'Associé B telles que mentionnées dans le Pacte d'Associés (concernant les activités de développement de la Phase 3B) et le SPA, seront prolongés de la durée totale (en nombre de jours) de chaque Défaut de Réponse concernant une Phase 3B de l'Action de Développement.

12.2 La procédure décrite à l'Article 12.1 devra s'appliquer mutatis mutandis relativement à une demande d'accord ou de mise en place d'une Décision Clé de Développement de la Phase 3B, exception faite de l'Article 12.1.2. qui ne devra pas s'appliquer à une Décision Clé de Développement de la Phase 3B, les dispositions suivantes s'appliquant à la place:

12.2.1 Chaque Phase 3B Décision Clé de Développement devra être prise par le Conseil de Gérance;

12.2.2 L'Associé B ou le(s) Gérant(s) B pourront décider d'approuver ou de rejeter toute Décision Clé de Développement de la Phase 3B à leur seule discrétion; et

12.2.3. Si la demande concernant une décision ou action relative à une Décision Clé de Développement de la Phase 3B est soumise (à l'Associé B) ou à un Gérant B pour accord, (l'Associé B)/le Gérant B doivent répondre dans les 45 Jours Ouvrables de la réception d'une telle demande.

En tout état de cause, les associés confirment que la période totale pour la prise de décision et la mise en place d'une Décision Clé de Développement de la Phase 3B par la combinaison d'un Associé B et/ou d'un Gérant B requise ne doit pas dépasser 45 Jours Ouvrables.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12.A. Procédure. Sous réserve des dispositions de la Loi et à moins qu'il en soit prévu autrement par les statuts, toutes les décisions de l'assemblée générale des associés de la Société seront adoptées par le vote favorable des associés représentant une majorité des parts sociales détenues par les associés, étant entendu que chaque Part Sociale A et chaque Part Sociale B donnent droit à une voix.

V. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Comptes annuels.

14.1 Chaque année au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants préparent un inventaire avec l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et de l'inventaire susmentionné au siège social de la Société.

14.2 Sans préjudice de son obligation de préparer et de soumettre aux associés un état financier annuel et, le cas échéant, des comptes consolidés en accords avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, la Société devra fournir aux associés, (a) endéans les dix (10) jours après leur préparation (mais en aucun cas plus tard que 15 jours après la fin du trimestre en cause), une version consolidée non audité du bilan, comptes de résultats, un état des flux de trésorerie, et un relevé des comptes de capitaux propres de la Société pour un tel trimestre; (b) endéans les dix (10) jours après leurs préparations (mais en aucun cas plus tard que 90 jours après la fin de l'exercice social de la Société), une version consolidée du bilan, comptes de résultats, un état des flux de trésorerie et un relevé des comptes de capitaux propres de la Société

pour une tel exercice social révisée par les auditeurs de la Société. Tout état financier délivré devra être (i) préparé selon les normes comptables US GAAP et IFRS et (ii) de manière suffisamment détaillée pour permettre aux associés d'être informés de l'état financier des Sociétés du Groupe (bien que les publications trimestrielles n'aient pas à inclure des notes de bas de page et puissent être sujettes à des ajustements de fin d'année).

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par les associés. Le Conseil de Gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes dans le cas de fonds suffisants disponibles pour la distribution. Les acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Les comptes intérimaires sont établis et signés par le Conseil de Gérance;
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire;
3. La décision de verser un acompte sur dividende est prise par l'assemblée générale;
4. Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.2 Pour autant qu'aucun Evènement de Cessation d'un Nouveau SPA résultant en la résiliation par l'Associé B du SPA n'ait eu lieu, n'importe tous fonds reçus par la Société comme distribution de la Société de la Phase 1-3A ou de la Société de la Phase 3 B (autre que les montants de la Réserve Opex affectés au paiement des Impôts et Passifs Généraux de la Société, qui doivent être utilisés conformément aux dispositions du Pacte d'Associés) devront être appliqués et distribués par la Société comme suit:

15.2.1 Premièrement, pour rembourser tous les Prêts ACC (incluant le principal et les intérêts cumulés sur ce principal) avancés afin de financer la Société (en tout état de cause, hormis les Prêts ACC dont il est fait référence à l'Article 15.2.3), proratisé en fonction des soldes restants dus, jusqu'à ce que tous ces prêts ACC aient été intégralement remboursés, sur une base pari passu;

15.2.2. Deuxièmement, après paiement de tous les montants mentionnés à l'Article 15.2.1., pour verser un dividende à l'Associé B, jusqu'à ce que le GECG Cap Remainder ait atteint zéro;

15.2.3. Troisièmement, après le paiement de tous les montants mentionnés à l'Article 15.2.2, pour rembourser tous les prêts ACC (incluant le principal et les Intérêts cumulés sur le principal) avancés comme Prêts Downstream afin de financer la Société de la Phase 1-3A, le Projet Phase 3B et/ou la Société de la Phase 3B, proratisé en fonction des soldes restants dus, jusqu'à ce que ces prêts ACC aient été intégralement remboursés, sur une base pari passu;

15.2.4. Quatrièmement, après paiement de tous les montants mentionnés à l'article 15.2.3, pour payer à l'Associé A un montant égal à tout Coût Récupérable de la Phase 3B non encore remboursé par application de l'Article 15.2.3;

15.2.5. Cinquièmement, après paiement de tous les montants mentionnés à l'article 15.2.4, tous les montants restants pour verser un dividende à l'Associé A.

15.3. Si un Evènement de Cessation d'un Nouveau SPA intervient et résulte en la résiliation par l'Associé B du SPA, tous fonds reçus par la Société comme distribution de la Société de la Phase 1-3A ou de la Société de la Phase 3 B (autre que les montants de la Réserve Opex affectés au paiement des Impôts et Passifs Généraux de la Société, qui doivent être utilisés conformément aux dispositions du Pacte d'Associés) devront être appliqués et distribués par la Société comme suit:

15.3.1 Premièrement, pour rembourser tous les Prêts ACC (incluant le principal et les intérêts cumulés sur le principal) avancés afin de financer la Société (en tout état de cause, hormis les Prêts ACC dont il est fait référence à l'article 15.3.4), proratisé en fonction des soldes restants dus, jusqu'à ce que ces prêts ACC aient été intégralement remboursés, on sur une base pari passu;

15.3.2. Deuxièmement, après paiement de tous les montants mentionnés à l'article 15.3.1., pour verser un dividende à l'Associé B, jusqu'à ce que le GECG Cap Remainder ait atteint zéro, en prenant en compte tous les montants distribués par application des Articles 15.2.1 et 15.2.2 à l'Associé B avant la date de cessation du SPA;

15.3.3. Troisièmement, après le paiement de tous les montants mentionnés à l'article 15.3.2, de rembourser tous les prêts ACC (incluant le principal et les intérêts cumulés sur ce principal) avancés comme Prêts Downstream afin de financer la Société de la Phase 1-3A, le Projet Phase 3B et/ou la Société de la Phase 3B (hormis les intérêts cumulés (capitalisés ou non en principal) sur les Prêts ACC créés en raison de la transformation des Frais de Développement Reportés en Prêts ACC conformément à la procédure prévue par le Pacte d'Associés), proratisé en fonction des soldes restants dus, jusqu'à ce que ces prêts ACC aient été intégralement remboursés, sur une base pari passu;

15.3.4. Quatrièmement, après le paiement de tous les montants mentionnés à l'article 15.3.3, pour payer à l'Associé A un montant égal à tout Coût Récupérable de la Phase 3B non encore remboursé par application de l'Article 15.3.3;

15.3.5. Cinquièmement, après le paiement de tous les montants mentionnés à l'article 15.3.4, tous les montants restants pour verser des dividendes aux Associés, distribués sur base d'un prorata suivant le ratio suivant:

à l'Associé B = CZK 62,880,000 + le montant des prêts ACC (incluant le principal et les intérêts cumulés sur ce principal) de l'Associé B avancé comme Prêt Downstream pour financer le Projet Phase 3B ou la Phase B de Société

à l'Associé A = le montant des prêts ACC (incluant le principal et les intérêts cumulés sur ce principal) de l'Associé B avancé comme Prêt Downstream pour financer le Projet Phase 3B ou la Phase B de la Société.

15.4. Les distributions devront être faites par la Société aussitôt que les fonds libres deviennent disponibles, pourvu que (i) les règles comptables pertinentes soient respectées; (ii) les dispositions pertinentes de ces statuts et du Pacte d'Associés soient respectées; (iii) chacun de ces paiements devra être d'un montant minimal de CZK 10 million (à moins qu'il n'en ait été convenu autrement entre les associés ou à moins que cela ait été raisonnablement demandé par l'Associé B avec suffisamment d'avance à l'Associé A pour être d'un montant inférieur)

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Pour tous les points non expressément prévus par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

17.2. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne peut entraîner la dissolution de la Société.

17.3. Ni les créanciers, ni les légataires ou héritiers ne pourront pour quelque raison que ce soit apposer leurs sceaux sur les biens ou les documents de la Société.

Art. 18. Définitions. Outre les définitions apportées dans d'autres sections de ces statuts, les termes suivants, tels qu'utilisés ici, ont le sens suivant, étant compris que si un mot est utilisé dans sa forme au singulier, la forme au pluriel s'interprète conformément (et vice versa):

«Prêt ACC» désigne tout prêt d'associés consenti par l'Associé A ou l'Associé B à la Société, en accord avec le Pacte d'Associés;

«Jour Ouvrables» désigne un jour où les banques sont ouvertes en France, Luxembourg et en République Tchèque;

«Plan de Développement» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Prêt Downstream» désigne un prêt subordonné, en des termes substantiellement similaires aux Prêts ACC où les fonds reçus par la Société dans le cadre du Prêt ACC sont rétrocédés à la Société Projet appropriée;

«Frais de Développement Reportés» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Actionnaire;

«Charge» désigne tout intérêt de toute personne (y compris le droit d'acquiescer, ou exercer une option ou un droit de préemption), le vote arrangement, d'une hypothèque, d'une débenture, nantissement, acte de vente, privilège, dépôt, nantissement, cession ou tout autre intérêt ou arrangement ou de l'intérêt sous charge, la priorité ou la sécurité d'un contrat ou d'une fiducie ou tout autre droit de tiers de quelque nature ou dans ses biens concernés;

«GECG Cap Remainder» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Assemblée Générale» désigne une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou une résolution écrite des associés, le cas échéant;

«Sociétés du Groupe» désigne, ensemble, la Société et chaque Société Projet;

«Evènement de Cessation d'un Nouveau SPA» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Budget d'Opérations» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Réserve OPEX» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Coût Récupérables de la Phase 3B» désigne, à une date déterminée, la somme (i) du total du principal restant dû (avec les intérêts cumulés sur ce principal) de tous les Prêts ACC et autre financement (le cas échéant) consenti par l'Associé A de la Société et ensuite répété à la Société Phase 3B dans la forme d'un Prêt Downstream avant une telle date de détermination et (ii) la somme de tous les Frais de Développement Reportés dus et payables;

«Société de la Phase 1-3A» désigne SV Faze II, S.r.o. établie au Na Po í í 1047/26, Praha 1, Code postal 110 00, matricule I : 27387780 et enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Commune de Prague;

«Phase 3B» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Société de la Phase 3B» désigne SV Faze III, s.r.o., établie au Praha 1, Na Po í í 1047/26, code Postal 110 00, matricule I : 2126176 et enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Commune de Prague;

«Phase 3B de l'Action de Développement» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Phase 3B Décision Clé de Développement» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Phase 3B Projet» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

«Budget d'Opérations» aura la signification attribuée dans tout Pacte d'Associés;

- “Plans et Spécifications” aura la signification attribuée dans tout Pacte d’Associés;
“Projet” aura la signification attribuée dans tout Pacte d’Associés;
“Emprunt de Projet” aura la signification attribuée dans tout Pacte d’Associés;
“Sociétés Projet” désigne, ensemble, la Société de la Phase 1-3A et la Société de la Phase 3B et toute autre filiale entièrement détenue de la Société, qui pourrait, de temps en temps, être constituée,
“Plan de Vente et de Location” aura la signification attribuée dans tout Pacte d’Associés;
“Echec de Transfert des Parts Sociales” aura la signification attribuée dans tout Pacte d’Associés;
“Impôts et Passifs Généraux” aura la signification attribuée dans tout Pacte d’Associés.»

Deuxième résolution

L’Assemblée a décidé de révoquer, conformément à l’article 10 des Status, tels que modifiés et refondus suivant la résolution précédente, OTT & Co. S.A. et Mr. Nicolas Tommasini de leurs postes de gérants A de la Société et de nommer:

1. Mr. Ji í DEDERA, né le 11 mars 1975 à Ivancice, République Tchèque, demeurant professionnellement au 1601/47, Vaclavske namesti, Prague 1, code postal 110 00, République Tchèque, and

2. Mr. Tomáš SALAJKA, né le 16 septembre 1975 à Brno, République Tchèque, demeurant professionnellement au 1601/47, Vaclavske namesti, Prague 1, code postal 110 00, République Tchèque,

aux postes des gérants A de la Société avec effet immédiate et pour une période indéterminée.

Suite à ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

1. Mr. Tomas Salajka, gérant A,
2. Mr. Jiri Dedera, gérant A,
3. Mr. Pierre Feltgen, gérant B,
4. Mr. Pierre Decla, gérant B.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à la suite du présent acte, s’élève à approximativement mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu’à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d’une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, il est déclaré qu’en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau, le Bureau, avec le notaire, a signé le présent.

Signé: P. Hermelinski, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/16058. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d’inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014078494/942.

(140092585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Emil-Bechsteäd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 177.553.

Nous soumissions par la présente notre lettre de démission à titre de réviseur d’entreprises de la firme Emil-Bechsteäd SA.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Tom R Gordon

F.C.M.A., F.A.P.A., Réviseur d’entreprises agréé

Référence de publication: 2014077577/12.

(140091157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

M.M.C. Multi Market Construct S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.427.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Meho MURIC, administrateur, né le 28 janvier 1957 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch,

2.- Madame Safeta MURIC, administratrice, née le 5 mars 1960 à Rozaje (Monténégro), demeurant à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch,

3.- Madame Sinasija MURIC, administratrice, née le 10 septembre 1984 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3637 Kayl, 1, route d'Esch,

tous les trois ici représentés par Madame Gaby-Anne GLODT, consultante, née le 24 janvier 1957 à Pétange, demeurant à L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévires, en vertu de trois procurations, données sous seing privé,

4.- Monsieur Sajmon MURIC, administrateur, né le 28 novembre 1986 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch,

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «M.M.C. MULTI MARKET CONSTRUCT S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la conception et la réalisation de constructions immobilières, de même que la promotion, l'import et l'export, la vente et l'achat de toutes sortes de marchandises, de matériel de constructions et l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Rumelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier Jeudi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué pourra être nommé dans l'assemblée générale qui se tiendra dans l'acte de constitution.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit.

- Monsieur Sajmon MURIC	970 actions
- Monsieur Meho MURIC	10 actions
- Madame Safeta MURIC	10 actions
- Madame Sinasija MURIC	<u>10 actions</u>
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 32,26 % moyennant des versements en numéraire, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par les actionnaires

Les comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés à la fonction d'administrateurs:
 - Monsieur Sajmon MURIC, administrateur, né le 28 novembre 1986 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch,
 - Monsieur Meho MURIC, administrateur, né le 28 janvier 1957 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch,
 - Madame Safeta MURIC, administratrice, née le 5 mars 1960 à Rozaje (Monténégro), demeurant à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch,
 - Madame Sinasija MURIC, administratrice, née le 10 septembre 1984 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3637 Kayl, 1, route d'Esch.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Gaby-Anne GLODT, consultante, née le 24 janvier 1957 à Pétange, demeurant à L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières.

4) Faisant usage de la faculté du point 3 dans les mesures transitoires, l'assemblée générale nomme Monsieur Sajmon MURIC, prénommé à la fonction d'administrateur délégué.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

6) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-3721 Rumelange, 119, rue d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.150,-.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gaby-Anne GLODT, Sajmon MURIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2014. Relation GRE/2014/1904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014078531/236.

(140092351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.459.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI Ltd., an exempted company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI Ltd., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Cary KLEINMAN, born on February 5, 1975 in New York, United States of America, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI Ltd., une société exemptée, constituée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Oaktree Real Estate Opportunities Fund VI Ltd., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et
 - Monsieur Cary KLEINMAN, né le 5 février 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2014. Relation GRE/2014/2022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014078598/421.

(140092785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

GSG Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of May.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jan MERCKX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as authorised delegate of the board of directors of GSG GROUP (the "Delegate"), pursuant to the resolutions of the board of directors of 29 April 2014, a copy of which, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The Delegate declared and required the notary to record that:

1) The company GSG GROUP (formerly ORCO GERMANY S.A.), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 102.254 (the "Company") has been incorporated by a notarial deed dated 22 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1056 on 21 October 2004, page 50649.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 13 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) On 29 April 2014, the corporate capital of the Company was fixed at forty-two million one hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-four euros and fifty eurocents (EUR 42,125,644.50), represented by four hundred and twenty-one million two hundred and fifty-six thousand four hundred and forty-five (421,256,445) shares having a par value of ten eurocents (EUR 0.10), all fully paid-up (by 100%).

Pursuant to article 5.2 of the Articles, in addition to the issued and subscribed corporate capital of forty-two million one hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-four euros and fifty eurocents (EUR 42,125,644.50), the Company had also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at sixty-two million seven hundred and fifty-one thousand four hundred and eighty-eight euros and eighty eurocents (EUR 62,751,488.80) (the "Authorised Capital").

The board of directors is authorised and empowered within the limits of the Authorised Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new shares it being understood that the board of directors is authorised to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the board of directors is authorised to issue such new shares in one or several issues. For the avoidance doubt, any increase of the share capital or equity of the Company, as well as any issue of bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares decided by the Board of Directors prior to 26 April 2012 under the former authorised share capital of the Company but not realized, converted or exercised at this date remains validly approved and can be realized, issued, converted or exercised under this new Authorised Capital.

Such authorisation conferred to the board of directors will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders held on 26 April 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the board of directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 26 April 2012.

The new shares and the instruments to be issued in accordance with the above provisions may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The new shares to be issued in accordance with the provisions of article 5 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the accounting par value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their accounting par value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The board of directors is specially authorised to issue such new shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares and instruments.

The board of directors is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The board of directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to article 5 of the Articles. The board of directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the board of directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to article 5 of the Articles.

3) By resolutions dated 29 April 2014 (the "Resolutions"), the board of directors of the Company approved the increase of the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights by cancelling their preferential subscription rights, pursuant to article 5.2 of the Articles, by a total amount of three million two hundred and sixty-six thousand four hundred and eighty-nine euros and forty eurocents (EUR 3,266,489.40-), in order to raise it from its current amount of forty-two million one hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-four euros and fifty eurocents (EUR 42,125,644.50) to forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90) by creating and issuing thirty-two million six hundred sixty-four thousand eight hundred ninety-four (32,664,894) new ordinary shares (the "New Shares" and each a "New Share") having a par value of ten eurocents (EUR 0.10) (the "Par Value") each, at a subscription price of forty-seven eurocents (EUR 0.47) per New Share, any amount exceeding the Par Value for each New Share being allocated to the share premium account of the Company and representing a global amount of twelve million eighty-six thousand ten euros and seventy-eight eurocents (EUR 12,086,010.78-) (the "Capital Increase"), each of such New Shares to be subscribed by the subscribers as indicated in the Resolutions (the "Subscribers"), such Capital Increase being effective as of 30 April 2014, after the receipt by the Company of the relevant subscription funds related to the Capital Increase from the Subscribers.

4) After the receipt by the Company on 29 April 2014 of the relevant subscription funds related to the Capital Increase from the Subscribers, in accordance with the Resolutions, the share capital of the Company was increased within the framework of the Authorised Capital, with effective date as of 30 April 2014, by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders in respect of the New Shares, by an amount of three million two hundred and sixty-six thousand four hundred and eighty nine euros and forty eurocents (EUR 3,266,489.40-) from its current amount of forty-two million one hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-four euros and fifty eurocents (EUR 42,125,644.50) to forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90), through the creation and issuance of thirty-two million six hundred sixty-four thousand eight hundred ninety-four (32,664,894) New Shares, with a Par Value of ten eurocents (EUR 0.10) each, at a subscription price of forty-seven eurocents (EUR 0.47) per New Share, fully paid up against a global contribution in cash of an amount of fifteen million three hundred fifty-two thousand five hundred euros and eighteen eurocents (EUR 15,352,500.18-) for all the New Shares issued.

Such New Shares were subscribed and fully paid up through a contribution in cash by the Subscribers for a global amount of fifteen million three hundred fifty-two thousand five hundred euros and eighteen eurocents (EUR 15,352,500.18-). The global contribution of fifteen million three hundred fifty-two thousand five hundred euros and eighteen eurocents (EUR 15,352,500.18-) was allocated as follows: three million two hundred and sixty-six thousand four hundred and eighty nine euros and forty eurocents (EUR 3,266,489.40-) was allocated to the share capital of the Company and twelve million eighty-six thousand ten euros and seventy-eight eurocents (EUR 12,086,010.78-) was allocated to the share premium account of the Company.

Therefore, the Company had at its free and entire disposal on 30 April 2014 the amount of fifteen million three hundred fifty-two thousand five hundred euros and eighteen eurocents (EUR 15,352,500.18-) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the Capital Increase and the issue of the New Shares on 30 April 2014, the subscribed share capital of the Company presently amounts to forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90), divided into four hundred and fifty-three million nine hundred and twenty-one thousand three hundred and thirty-nine (453,921,339) shares having a Par Value of ten eurocents (EUR 0.10).

Therefore, the first sentence of article 5, paragraph 5.1 of the Articles of the Company is amended accordingly and shall now read as follows:

" **5.1. Issued Share Capital.** The corporate capital is fixed at forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90), represented by four hundred and fifty-three million nine hundred and twenty-one thousand three hundred and thirty-nine (453,921,339) shares having a par value of ten eurocents (EUR 0.10)."

Furthermore, consequently to the Capital Increase within the framework of the Authorised Capital, the amount of the Authorised Capital as set out in the first sentence of paragraph 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to fifty-nine million four hundred and eighty-four thousand nine hundred and ninety-nine euros and forty eurocents (EUR 59,484,999.40) so that the first sentence of paragraph 5.2 of the Articles is amended accordingly and shall now read as follows:

" **5.2. Authorised Capital.** In addition to the issued and subscribed corporate capital of forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90), the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at fifty-nine million four hundred and eighty-four thousand nine hundred and ninety-nine euros and forty eurocents (EUR 59,484,999.40) (the "Authorised Capital")."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at five thousand five hundred euros (EUR 5,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jan MERCKX, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué autorisé du conseil d'administration de GSG GROUP (le "Délégué"), en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration le 29 avril 2014 (une copie desquelles après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Le Délégué a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1) La société GSG GROUP (anciennement ORCO GERMANY S.A.), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.254 (la "Société") a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 21 octobre 2004, page 50649.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Au 29 avril 2014, le capital social de la Société était fixé à quarante-deux millions cent vingt-cinq mille six cent quarante-quatre euros et cinquante centimes d'euros (42.125.644,50 EUR) représenté par quatre cent vingt et un millions

deux cent cinquante-six mille quatre cent quarante-cinq (421.256.445) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10), toutes entièrement libérées (à 100%).

En vertu de l'article 5.2 des Statuts, en plus du capital émis et souscrit de la Société de quarante-deux millions cent vingt-cinq mille six cent quarante-quatre euros et cinquante centimes d'euros (42.125.644,50 EUR), la Société disposait également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à soixante-deux millions sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingts centimes d'euros (62.751.488,80 EUR) (le "Capital Autorisé").

Le conseil d'administration est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission d'actions nouvelles étant entendu que le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, certificats de parts privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions nouvelles et d'émettre des actions nouvelles suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période indiquée dans le paragraphe ci-dessus, les actions nouvelles au titre de la conversion ou de l'exercice de ces instruments peuvent être émises après expiration de ladite période et (b) que le conseil d'administration soit autorisé à émettre de telles actions nouvelles en une ou plusieurs émissions. A toutes fins utiles, toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société, ainsi que toute émission d'obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions nouvelles décidées par le conseil d'administration avant le 26 avril 2012 dans le cadre de l'ancien capital autorisé de la Société mais non réalisées, converties ou exercées à cette date demeurent valablement approuvées et peuvent être réalisées, émises, converties ou exercées en vertu de ce nouveau Capital Autorisé.

Cette autorisation conférée au conseil d'administration prendra fin cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 26 avril 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le conseil d'administration peut procéder à une augmentation de capital ou à l'émission des instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 26 avril 2012.

Les actions nouvelles et les instruments devant être émis conformément aux dispositions ci-dessus peuvent être libérées par apport en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices non répartis, y compris dans les trois derniers cas au bénéfice de nouveaux actionnaires. Les actions nouvelles à émettre conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur au pair comptable et (ii) si la contrepartie payable à la Société pour ces actions nouvellement émises excède leur pair comptable, l'excédent doit être traité comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts sans réserver (c'est à dire en annulant ou en limitant) aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à de telles actions et de tels instruments.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions (mentionnées dans l'article 5 des Statuts) et, si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (mentionnés dans l'article 5 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de ces instruments, incluant notamment leur souscription, leur émission et leur paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social autorisé et émis suivant toute augmentation au titre de l'article 5 des Statuts. Le conseil d'administration est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. En outre, le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, certificats de parts privilégiées, warrants, options ou instruments et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de modifier l'article 5 des Statuts dans le but d'enregistrer la modification du capital social autorisé et émis suivant toute augmentation conformément à l'article 5 des Statuts.

3) Par des résolutions prises en date du 29 avril 2014 (les "Résolutions"), le conseil d'administration de la Société a approuvé l'augmentation du capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existants leurs droits préférentiels de souscription en leur supprimant leurs droits préférentiels de souscription, conformément à l'article 5.2 des Statuts, pour un montant total de trois millions deux cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes d'euros (EUR 3.266.489,40), afin de l'élever de son montant actuel de quarante-deux millions cent vingt-cinq mille six cent quarante-quatre euros et cinquante centimes d'euros (EUR 42.125.644,50) à quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (EUR 45.392.133,90), par la création et l'émission de trente deux millions six cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt quatorze (32.664.894) nouvelles actions ordinaires (les "Nouvelles Actions" et chacune une "Nouvelle Action") ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) (la "Valeur Nominale") chacune, au prix d'émission de quarante-sept centimes d'euros

(0,47 EUR) par Nouvelle Action, tout montant excédant la Valeur Nominale de chaque Nouvelle Action étant alloué au compte de prime d'émission de la Société et représentant un montant global de douze millions quatre-vingt six mille dix euros et soixante dix-huit centimes d'euros (EUR 12.086.010,78) ("Augmentation de Capital"), chacune de ces Nouvelles Actions devant être souscrites par les souscripteurs tels qu'indiqués dans les Résolutions (les "Souscripteurs"), cette Augmentation de Capital n'étant effective qu'à compter du 30 avril 2014, après la réception par la Société des fonds de souscription relatifs à l'Augmentation de Capital versés par les Souscripteurs.

4) Après réception par la Société le 29 avril 2014 des fonds de souscription relatifs à l'Augmentation de Capital versés par les Souscripteurs, conformément aux Résolutions, le capital social de la Société a été augmenté dans le cadre du Capital Autorisé, avec effet au 30 avril 2014, en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants relatifs aux Nouvelles Actions, par un montant de trois millions deux cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes d'euros (EUR 3.266.489,40), de son montant actuel de quarante-deux millions cent vingt-cinq mille six cent quarante-quatre euros et cinquante centimes d'euros (EUR 42.125.644,50) à quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (EUR 45.392.133,90), par la création et l'émission de trente deux millions six cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt quatorze (32.664.894) Nouvelles Actions, ayant une Valeur Nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, à un prix d'émission de quarante-sept centimes d'euros (EUR 0,47) par Nouvelle Action, entièrement libérées par un apport total en numéraire d'un montant de quinze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros et dix-huit centimes d'euros (EUR 15.352.500,18) pour toutes les Nouvelles Actions émises.

De telles Nouvelles Actions ont intégralement été souscrites et libérées par un apport en numéraire des Souscripteurs pour un montant total de quinze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros et dix-huit centimes d'euros (EUR 15.352.500,18). L'apport total de quinze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros et dix-huit centimes d'euros (EUR 15.352.500,18) a été alloué comme suit: trois millions deux cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes d'euros (EUR 3.266.489,40) ont été alloués au capital de la Société et douze millions quatre-vingt six mille dix euros et soixante dix-huit centimes d'euros (EUR 12.086.010,78) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

De ce fait, la Société disposait librement et entièrement au 30 avril 2014 du montant de quinze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros et dix-huit centimes d'euros (EUR 15.352.500,18) tel que certifié au notaire sous-signé, qui le reconnaît expressément.

5) En conséquence de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Actions le 30 avril 2014, le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (EUR 45.392.133,90), divisé en quatre cent cinquante-trois millions neuf cent vingt et un mille trois cent trente-neuf (453.921.339) actions ayant une Valeur Nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10).

Ainsi la première phrase de l'article 5, paragraphe 5.1 des Statuts de la Société est modifiée en conséquence, et se lira dorénavant comme suit:

" **5.1. Capital Social Emis.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (45.392.133,90 EUR) représenté par quatre cent cinquante-trois millions neuf cent vingt et un mille trois cent trente-neuf (453.921.339) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10)."

En outre, en conséquence de l'Augmentation de Capital dans le cadre du Capital Autorisé, le montant du Capital Autorisé tel qu'indiqué dans la première phrase du paragraphe 5.2 des Statuts de la Société a été réduit à cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros et quarante centimes d'euros (EUR 59.484.999,40) de telle sorte que la première phrase du paragraphe 5.2 des Statuts est modifiée en conséquence et se lira dorénavant comme suit:

" **5.2. Capital autorisé.** En plus du capital émis et souscrit de la Société de quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (EUR 45.392.133,90), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros et quarante centimes d'euros (EUR 59.484.999,40) (le "Capital Autorisé")."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à cinq mille cinq euros (EUR 5.500).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, qui est connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Merckx, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mai 2014. REM/2014/1152. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014078604/283.

(140092871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 23.

1. Compte de Pertes & Profits au 31.12.2012

CHARGES (montants en euros)	2012	PRODUITS (montants en euros)	2012
Autres charges externes	88.848,89	Dons et recettes d'activités	15.599,09
Frais de personnel	367.864,11	Subventions d'exploitation	414.678,43
Amortissement net	34.463,62	Prestations de services	57.734,72
		Autres intérêts et produits assimilés	4.673,29
Profit de l'exercice	1.508,91		
Total charges:	492.685,53	Total produits:	492.685,53

2. Bilan au 31.12.2011

ACTIF (montants en euros)	2012	PASSIF (montants en euros)	2012
Actif immobilisé		Avoir social	
- aménagement siège social	3.256.688,99	Dotation initiale	150.000,00
- autres installations	363.356,03	Résultats reportés	1.072.331,33
	3.620.045,02	Apports avec droit de reprise	26.311,60
		Réserve pour frais d'équipement	14.428,33
			1.263.071,26
Actif circulant		Subventions de l'Etat	
Subventions à recevoir de l'Etat	7.534,43	Subv. Utilisée pour immob. corp.	2.967.010,99
Créances clients	24.449,41	Autres subventions	2.991,56
Avoirs en banque et encaisse	642.148,80		2.970.002,55
	674.132,64	Dettes	
		Dettes envers établissements de créd . . .	0,00
		Fournisseurs	21.209,85
		Dettes sociales	32.299,78
		Fonds dédiés	17.110,20
Compte de régularisation	11 024,89		70.619,83
		Résultat de l'exercice	1.508,91
TOTAL ACTIF:	4.305.202,55	TOTAL PASSIF:	4.305.202,55

Révision par la Société de Révision et d'Expertises sàrl le 14 janvier 2013.

3. Budget 2013

CHARGES:	2013	PRODUITS:	2013
Charges d'exploitation	15.950,00	Dons et recettes d'activités	25.000,00
Frais de personnel	507.334,00	Intérêts et produits assimilés	5.075,00
Amortissement net	34.500,00	Prestations de services	46.875,00
Frais de fonctionnement	64.733,00	Subventions d'exploitation	495.867,00
		Remboursements frais personnel	49.700,00
Total charges:	622.517,00	Total Produits:	622.517,00

Comptes et bilan 2012 et budget 2013 approuvés le 6.3.2013 à Luxembourg

4. Composition du Conseil d'Administration

Président: M. Jean Mischo, fonctionnaire de l'Etat e.r., Bereldange

Vice-Président: M. Georges Metz, fonctionnaire de l'Etat, Bridel

Trésorier: M. Gilbert Beissel, éducateur, Luxembourg

Secrétaire: Mme. Sylvie Bisdorff, institutrice, Ettelbruck

Membres: M. Pierre Elvinger, avocat, Luxembourg

M. David Heck, médecin, Roodt/Syre

M. Jos Loos, professeur e.r., Luxembourg

Mme. Andrée Maquil, employée, Luxembourg

M. Théo Peporté, employé, Luxembourg

M. Victor Rod, fonctionnaire, Howald

Mme. Carmen Schares, professeur, Luxembourg

Tous de nationalité luxembourgeoise

Luxembourg le 11 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Frank LULOF

Mandataire

Référence de publication: 2014078499/62.

(140092550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

L'Etiquette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.987.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ETIQUETTE

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014077768/12.

(140091414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 10. April 2014

...

11.6 Bestellung des Wirtschaftsprüfers für 2014

Der Verwaltungsrat bestellt PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, (400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg), zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2014.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Mai 2014.

Für die Richtigkeit

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg

Björn A. Senger / Dr. Richard Rödler

Director / Chief Compliance Officer

Référence de publication: 2014076902/20.

(140090394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.
